



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 19  
votants : 26  
Pouvoirs : 7

Date convocation : 22/06/2023  
Affichage : 22/06/2023

Séance du 29 juin 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le 29 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Absents excusés : Jean-Claude MAYRAND

Pouvoirs : Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Francis CHABALIER, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Guy MAYRAND à Jean-Louis BRUN.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

**Objet : GESTION LOCATIVE DES 7 FUTURS APPARTEMENTS DE  
L'ESPACE GARAGANTUA – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'AGENCES  
IMMOBILIERES :**

Monsieur le Président précise que la livraison des 7 livraisons des 7 appartements de l'Espace Gargantua est prévue pour la fin de l'année 2023 :

3 logements "type 3" (70 à 80 m<sup>2</sup>) et 1 logement "type 2" (55 m<sup>2</sup>) au 2<sup>ème</sup> étage :

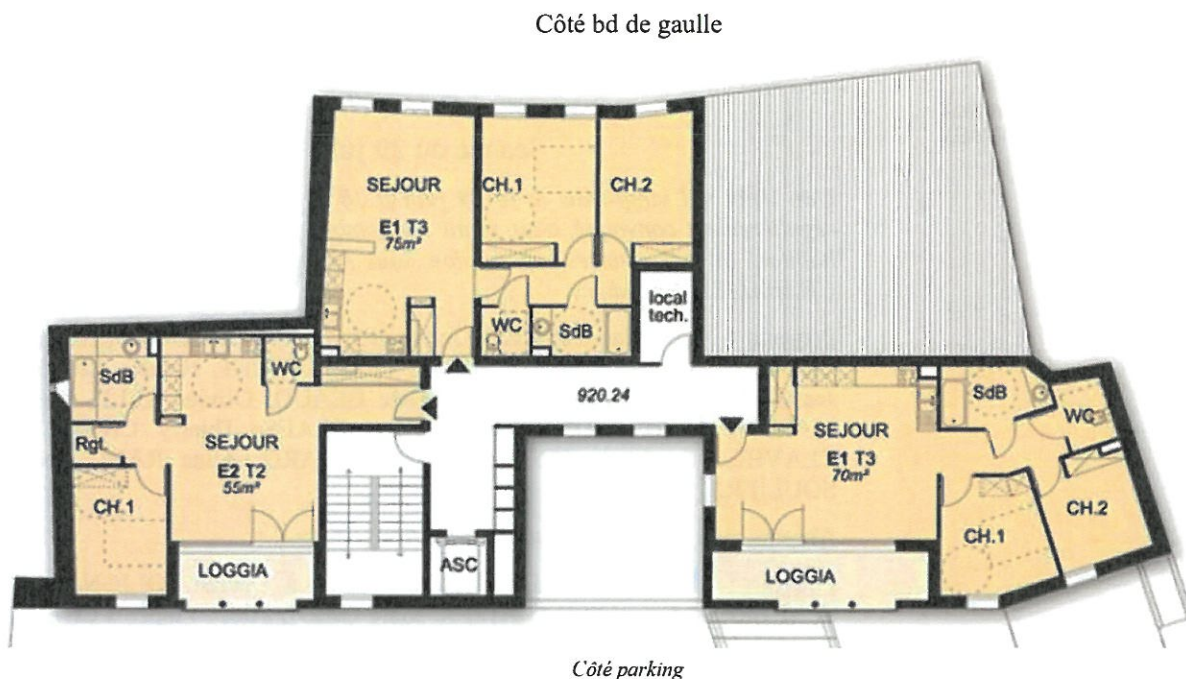
Côté bd de gaulle



Côté parking



2 logements "type 3" (70 à 75 m<sup>2</sup>) et 1 logement "type 2" (55 m<sup>2</sup>) au 3<sup>ème</sup> étage



La mise en location de ces appartements sera donc possible à compter de janvier 2024.

Monsieur le Président propose que la CCHA lance une consultation en vue de déléguer la gestion de la location de ces appartements à une agence immobilière.

Monsieur le Président présente le cahier des charges sur la base duquel la consultation serait lancée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de procéder au lancement d'une consultation d'agences immobilières dans le but de conclure un contrat de délégation pour la gestion locative des 7 appartements de l'Espace Gargantua.

**VALIDE** le cahier des charges de cette consultation tel qu'annexé à la présente délibération.

**PREND ACTE** que le dossier reviendra devant le Conseil Communautaire pour le choix du prestataire.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents s'y rattachant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER